

SARL P.FOUQUET, B. DOMINICI, C. FOUQUET-
ANTONIOTTI, M.MASSONI-LIEUTAUD
VILLE DI PIETRABUGNO

ATTESTATION

JE SOUSSIGNE Maître MASSONI-LIEUTAUD Martine Notaire Associé de la Société à Responsabilité Limitée "Patrick FOUQUET, Béatrice DOMINICI, Corinne FOUQUET-ANTONIOTTI et Martine MASSONI-LIEUTAUD" titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à VILLE DE PIETRABUGNO (Haute-Corse), Toga, Immeuble "Le Napoléon" , atteste être chargé du règlement de la succession de :

PERSONNE DECEDÉE

Madame Paule **SANTINI**, en son vivant sans profession, demeurant à BIGUGLIA (20620) Chemin de Casabiti Lieudit Castelaccia.
Née à LA CIOTAT (13600), le 9 avril 1965.
Veuve de Monsieur Joël Emile **BENZONI** et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à MARSEILLE (13000) (FRANCE), le 14 mars 2025.

Absence de disposition de dernières volontés

Il n'est pas connu de disposition testamentaire ou autre à cause de mort émanant de la personne décédée.

Dévolution Successorale

La dévolution successorale s'établit comme suit :

Héritières

1°) Madame Celia BENZONI, Entrepreneuse, épouse de Monsieur Yann Emile **CAIN**, demeurant à BIGUGLIA (20620) chemin Casabiti Lieudit Castelaccia.
Née à BASTIA (20200) le 18 mars 1990.
Mariée à la mairie de CASTELLO-DI-ROSTINO (20235) le 17 août 2019 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Sa fille.

2°) Mademoiselle Estelle BENZONI, commerciale, demeurant à BIGUGLIA (20620) chemin de Casabiti.
Née à BASTIA (20200) le 24 mai 1997.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Sa fille.

Ses enfants sont nés de son union avec son conjoint prédécédé.

Habiles à se dire et porter héritières ensemble pour le tout ou chacun divisément pour LA MOITIE (1/2).

QUALITES HEREDITAIRES

Madame Celia **BENZONI** et Mademoiselle Estelle **BENZONI** sont habiles à se dire et porter héritières de Madame Paule **BENZONI** leur mère susnommée.

Droits

En conséquence de ce qui précède, et à défaut de disposition testamentaire contraire les droits respectifs de chacun des ayants droit sont les suivants :

AYANTS DROIT	DROITS RESPECTIFS
Madame Celia BENZONI	A concurrence de la moitié (1/2) en pleine propriété
Mademoiselle Estelle BENZONI	A concurrence de la moitié (1/2) en pleine propriété

EN FOI DE QUOI, j'ai délivré la présente attestation pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Ville de Pietrabugno
Le 7 avril 2025.



Notaires

SARL P. FOUQUET - B. DOMINICI
C. FOUQUET-ANTONIOTTI
M. MASSONI-LENTAUD
Imm. Le Napoléon - 7000 BP 52
20416 VILLE DE PIETRABUGNO